

fait au président de la Chambre. Or, dans un pareil cas une motion doit être formellement faite, et le sénateur qui la fait doit se lever et expliquer régulièrement le bill. Ce détail paraît peu important ; mais il indique du relâchement, et c'est une faute.

Celui qui néglige les petites choses finira par négliger les choses les plus importantes. Une autre cause des critiques malveillantes du dehors est l'adoption à l'égard du Sénat des méthodes qui ne conviennent qu'aux partis politiques. Ce à quoi je veux faire allusion est arrivé, sans doute, accidentellement et sans préméditation, mais la chose est due au grand nombre de sénateurs qui ont quitté ce bas-monde depuis quelques années et qui jouissent de la récompense de leurs travaux.

En 1889, il y eut cinq vacances ; en 1890, six ; en 1891, sept ; en 1892, quatre ; en 1893, quatre ; en 1894, cinq ; en 1895, trois ; en 1896, huit ; en 1897, quatre, en 1898, trois ; en 1899, sept ; en 1900, une ; en 1901, huit ; en 1902, sept. Puis vient l'année archisombre de 1903. Pas moins de treize sénateurs sont disparus de cette Chambre, pendant cette année. Je présume que la plupart d'entre eux ont été également fauchés par la mort. En 1904, il y eut quatre vacances ; en 1905, trois ; et en 1906, une—soit un total de 93 depuis 1889. L'effet de ces vacances a été la nomination au Sénat d'un grand nombre d'hommes fraîchement sortis de la politique militante de la Chambre des communes, et c'est ce qui a créé pour la première fois dans le Sénat, d'après ce que je puis voir, un caucus de partisans, ou un parti "whip". Je ne dis pas que la chose a été faite malicieusement, ou sous l'influence d'une intention inavouable. Les nouveaux sénateurs sont restés sous l'influence des habitudes qu'ils ont acquises dans la Chambre des communes.

Mais le public s'aperçoit promptement de ces choses. Les "reporters" de journaux recueillent tout ce qui se passe, et ceux d'entre eux qui sont disposés à censurer cet état de choses—quand ils ont des raisons politiques de le faire—ne manquent pas de dire ce qu'ils pensent. Puis, il y a d'autres raisons et l'une d'elles est le petit nombre requis pour constituer un quorum de cette Chambre. En abordant la présente question, j'ai oublié de mentionner tous les divers projets de réforme suggérés. Les auteurs de ces projets me pardonneront si je leur dis que

leurs projets sont tout simplement chimériques. Je considère qu'il vaut mieux continuer à supporter les défauts du système actuel, que nous connaissons, que de changer ces défauts pour d'autres que nous ne connaissons pas. Je trouve que l'application des projets de constitution du Sénat proposés par l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie et de l'honorable sénateur de Marshfield ne pourrait fonctionner avantageusement. L'application de ces projets développerait l'esprit de parti. Or, s'il y a quelque chose qui soit propre à détruire le prestige et l'efficacité du Sénat, c'est bien l'esprit de parti. Le devoir de chacun de nous est donc d'écarter cet esprit de parti autant que possible. L'honorable sénateur de Marshfield, toutefois, nous a exposé un plan très élaboré et je le félicite de son ingénuité merveilleuse, ainsi que du soin et de la patience que son travail a exigés de lui ; mais son plan est aussi défectueux que celui du ministre du Commerce.

Il tend à perpétuer dans le Sénat l'esprit de parti, à créer du mécontentement et un état de choses semblable à celui qui existe dans la Chambre des communes. Pour simplifier les choses, vous pourriez proposer le mode suivant : le ministre dirigeant dans le Sénat pourrait ranger sur son côté vingt bons partisans portant des insignes rouges, et le leader de la gauche, d'autre part, pourrait ranger sur son côté vingt de ses partisans portant des insignes bleus. Quand viendrait le moment d'une division, il n'y aurait qu'à appeler les noms des membres de chacun de ces deux groupes et de les compter. Vous obtiendriez ainsi une législation tout aussi bonne que par le moyen des deux modes auxquels je viens de faire allusion. Le Sénat a toujours été jusqu'à présent exempt comparativement d'esprit de parti. Il y avait beaucoup plus de cet esprit, il y a quatre ou cinq ans, qu'à présent. Je crois que cet esprit s'éteint graduellement, parce que le Sénat est placé dans une atmosphère qui lui est particulière. Il y a des traditions dans cette Chambre. Il y a au fond du cœur d'un chacun de nous un sentiment de dignité qui le force d'être respectable, honorable et pur : qui lui dit qu'il n'est pas envoyé ici pour représenter un parti, ou un comté ; mais qu'il a ici un devoir plus élevé et plus noble à remplir ; qu'il doit représenter la nation, et que c'est en sa